

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Nouveaux Entretien de Bayonne 2006 - Contrat de travail

Monsieur MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 février 2006, vous avez autorisé Monsieur le Député-Maire à régler les dépenses relatives à l'organisation des « Nouveaux Entretien de Bayonne ».

Sur cette délibération M. Tapponier, intervenant du jeudi, devait être rémunéré à sa demande sur présentation d'une facture d'un montant de 1 500 €TTC.

Après vérification, il s'avère que M. Tapponier ne peut émettre de facture en raison de sa situation de fonctionnaire titulaire.

...

Il convient donc d'établir avec l'intéressé un contrat à durée déterminée pour le jeudi 16 mars comportant une rémunération brute de 1 645 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat correspondant.

Adopté.

M. Larralde s'abstient.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.